

Le 22 avril 2013
N° 12-2013

Commission Permanente des Retraités - Supplément à la Lettre de la Michodière

Déclaration au Conseil National Professionnel Lyon les 11 et 12 avril 2013

SOMMAIRE

Pages 1 et 2 :

Déclaration au Conseil
National Professionnel.
Lyon, les 11 et 12 avril
2013

Pages 3 et 4 :

A savoir - Retraites
actualités

Page 4 :

Agenda

Vie de la commission
permanente

Vie des régions

Page 5 :

Contacts

Page 6 :

Bulletin adhésion

En préambule à ma déclaration je voudrais ici vous faire part de l'investissement des retraités dans la vie du syndicat, de part :

1. La parution régulière du point retraite destiné en premier lieu aux syndiqués retraités, mais également adressé aux secrétaires de syndicat et aux délégués régionaux pour information des futurs retraités.
2. La volonté de maintenir un lien de proximité en communiquant les coordonnées des membres de la commission, lors de chaque parution du point retraite.
3. La volonté de vouloir renforcer la passerelle entre les actifs et retraités en encourageant la présence d'un représentant des retraités dans les instances des syndicats départementaux.

Vie de la commission permanente des retraités

Régulièrement des réunions sont organisées.

Lors de ces réunions, le bureau fait un point de l'actualité concernant les retraites et les négociations en cours sur l'avenir de celles-ci.

La vie des régions, deux sont particulièrement actives (PACA et NORD) grâce à Albert MAZELLA et Marc MALAPEL. J'invite les autres secrétaires de région à réserver une place à un retraité au sein de leur bureau.

Dès que j'ai connaissance de collègues sur le point de cesser leur activité, je leur transmets le point retraite, ce qui a un bon écho auprès d'eux :

« J'avais décidé de rompre avec ma section d'origine, mais depuis que la commission des retraités édite des informations intéressantes, je suis à nouveau syndiquée mais directement au SNFOCOS »

« Merci pour le point retraite, je souhaite prendre ma carte, année complète 2013 ».

Cette collègue n'était plus syndiquée depuis 2009.

Le Secrétaire Général participe à nos réunions et je l'en remercie, il nous informe des sujets d'actualité et des négociations en cours, y compris celles concernant les salariés, ce dont les retraités restent très intéressés

Baisse du pouvoir d'achat

Lors d'un précédent point retraite, j'avais traité de ce sujet et les faits m'ont malheureusement donné raison. Aujourd'hui les pensions (complémentaires et régime général) ne sont plus indexées sur le cout de la vie.

Pour trois ans nous dit-on !

Il y a du provisoire qui dure et se pérennise. La CFDT au sortir des négociations de disait pas autre chose : « c'est utile mais ce n'est pas sûr que ce soit suffisant ».

Dépendance

Dans son communiqué du 15 mars 2013, l'UCR FO rappelait son opposition à tous autres modes de financement que celui de la prise en charge pérenne et solidaire de la perte d'autonomie dans le cadre de la sécurité sociale. Des droits et non des aides sociales, c'est défendre ensemble un avenir pour tous.

La commission permanente des retraités partage intégralement cette position, qu'elle a déjà eu l'occasion d'exprimer précédemment.

Complémentaire santé

Sans concertation, le gouvernement décide de doubler la « taxe spéciale sur les contrats solidaires et responsables », la qualifiant au passage de niche fiscale alors qu'à l'origine cette disposition était de favoriser le développement des contrats santé et contribuer à une maîtrise des dépenses d'assurance maladie.

Rappelons que les retraités ne bénéficient pas de cet allègement d'impôt et mandate le Bureau National et son Secrétaire Général pour que la cotisation que versent les retraités soient assujettis à la déduction fiscale.

N'ayant pas obtenu à ce jour gain de cause (refus de l'UCANSS), la commission étudiera les actions à mener pour relancer une nouvelle demande.

Assurance Maladie

Comme lors du congrès de Lyon en 2011, la commission permanente des retraités s'oppose à la destruction programmée de notre système de remboursement de soins par la diminution constante des remboursements, faisant supporter des charges de plus en plus lourdes à la complémentaire santé, ce qui menace son avenir.

L'assurance maladie est universelle. Cela veut dire que tout le monde y a droit, selon ses besoins et participe au financement selon ses moyens.

Des retraités actifs et solidaires

Même s'ils ne sont plus salariés des organismes, les retraités restent une population active au quotidien dans leur nouvelle vie.

Pour la défense du syndicat et pour créer le rapport de force nécessaire au soutien des revendications, la commission permanente des retraités s'engage, elle aussi, dans une forte démarche de syndicalisation.

Même les retraités sont solidaires et actifs.

Même les retraités défendent un montant conséquent de pension pour les futurs retraités.

Même les retraités ne sont pas mieux lotis que les actifs.

Même les retraités d'aujourd'hui remercient nos parents d'avoir lutté pour avoir acquis des droits sociaux en 1936, ce que plus tard nous-mêmes avons su défendre et amplifier pour le bien des générations suivantes.

Longue vie au SNFOCOS, vive FORCE OUVRIERE

Serge RIO

Secrétaire de la commission permanente des retraités

PS La commission permanente vote le rapport général et le rapport de trésorerie.

L'actif net du Fonds de Réserve pour les Retraites s'établissait à 36,6 milliards d'euros à fin 2012

08/04/13 - Dans la mesure où le montant de cet actif s'élevait à 35,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011, le FRR a ainsi enregistré une augmentation nette de la valeur de ses placements de 1,5 milliard d'euros, après versement des 2,1 milliards d'euros dus à la CADES, au cours de l'année 2012.

Bonne nouvelle, la performance du Fonds s'est élevée en 2012 à +10,5 %, nette de frais de gestion, malgré une gestion prudente.

Les classes d'actifs de la poche de performance ont progressé de +12,7 %, ce qui vient compenser la baisse de 5,9 % enregistrée en 2011. La baisse des taux des obligations d'Etat et des primes de rendement sur les émetteurs non souverains permet à la poche de couverture d'enregistrer une progression de 10,1 %.

La performance annualisée du FRR depuis le début de la gestion s'élève à présent à + 3,5 %.

(Source : [Le communiqué du FRR du 20 mars 2013](#))

Perspectives du système de retraite en 2020, 2040 et 2060. Le COR examine les projections régime par régime

27/03/13 - Lors de sa séance du 26 mars 2013, le Conseil d'orientation des retraites a examiné 21 documents complémentaires au 11^{ème} rapport de décembre dernier, « Retraites : perspectives 2020, 2040 et 2060 ».

Le dossier en ligne comprend l'ensemble des résultats détaillés, régime par régime (régimes de salariés, des fonctionnaires, de non-salariés et certains régimes spéciaux) et les diaporamas présentés en séance. A noter que les scénarios A, B et C ont fait l'objet de projections détaillées par la trentaine de régimes de retraite sollicités (base et complémentaires) alors que pour les variantes A' et C', l'exercice a été limité aux cinq régimes les plus importants en effectifs (CNAV, ARRCO, AGIRC, fonction publique d'Etat et CNRACL).

Les cinq principaux régimes de retraite ont aussi simulé un scénario d'allongement de la durée d'assurance requise pour une retraite à taux plein après 2020 (et donc le report de l'âge effectif moyen de départ à la retraite) en fonction des gains d'espérance de vie à 60 ans, selon le principe défini en 2003.

[Le dossier en ligne](#)

[Retraite : cotiser plus longtemps ne suffira pas](#) – (Source : Les Echos du 25/03/13)

Les conditions de prise en charge des frais d'obsèques par la CNAV

Au décès d'un assuré, toute personne, si elle en fait la demande auprès de la CNAV a la possibilité d'obtenir le remboursement d'une partie des frais d'obsèques acquittés. Ce remboursement est proposé dans la limite d'une somme de 2286,74 euros prélevée sur les sommes dues au décès des titulaires de pensions de vieillesse.

Pour en bénéficier, il suffit de présenter la facture des frais d'obsèques et l'acte de décès, la qualité d'héritier ou d'ayant droit n'est pas nécessaire. Ainsi, par exemple, un héritier ayant renoncé à la succession peut tout à fait bénéficier de ce remboursement.

A noter : l'acte de décès est établi par la commune où le défunt est décédé ou par celle où il résidait.

Circulaire CNAV du 25 janvier 2013 :

http://www.legislation.cnav.fr/textes/cr/cn/TLR-CR_CN_2013003_25012013.htm

La fin du crédit de trop

Lors de la conférence sur la pauvreté, le Premier Ministre a annoncé la création d'un « fichier positif » recensant tous les crédits consentis à un particulier.

Un pas décisif pour éviter le « crédit de trop ».

Selon une enquête de la BANQUE POSTALE, du CREDIT MUTUEL, et COFIDIS : en 2011, **90%** des ménages surendettés cumulent plus de 5 crédits, et **8%** plus de 21 crédits.

* * *

Vie de la
commission
permanente

Agenda

La prochaine réunion de la commission permanente des retraités aura lieu le **12 juin 2013**.

* * *

Vie des régions

Exprimez-vous !

N'hésitez pas à transmettre vos questions et/ou suggestions au SNFOCOS, à l'attention de la Section Professionnelle des retraités.

Si vous connaissez des retraités non adhérents ou de futurs retraités, n'hésitez pas à le faire savoir au Délégué Régional au Secrétaire de syndicat départemental.

Pour ne pas être coupé de l'information, pensez à nous indiquer si vos coordonnées postales, internet ou téléphoniques ont changé. Merci.

Les membres du Bureau des retraités régions Nord – Pas-de-Calais - Picardie et PACA se sont portés volontaires pour être destinataires des coordonnées des adhérents retraités de leur région. Si d'autres membres du Bureau, issus d'autres régions, sont également intéressés, en faire la demande par mail à : snfocos.retraites@orange.fr

Nous consacrerons désormais une rubrique à la vie des régions. Faites-nous remonter les informations (réunions, colloques, activités diverses et variées...). Le point retraite, c'est aussi le support de communication et d'échange entre tous les adhérents retraités du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest, du Centre et de l'Outremer.

* * *

Contacts

Région Parisienne :

Serge RIO
06 47 63 02 69
rio.bzh@orange.fr

Région PACA :

Albert MAZZELLA
06 09 53 10 42
albert.mazzella@orange.fr

GENOVESE Joseph
04 93 35 92 26
joanag06@aol.com

FRANCHINI Claude
06 66 34 69 12
mterravecchia@yahoo.fr

Région Nord - Pas-de-Calais - Picardie :

Marc MALAPEL
06 89 01 51 99
marc.malapel@sfr.fr

Midi Pyrénées :

MANOU-BALDY Véronique
06 70 00 51 60
vbaldy@orange.fr

MOUTON Gérard
06 14 18 91 91
GFMOUTON@aol.com



BULLETIN D'ADHESION

Adhérents
retraités,
incitez vos
anciens
collègues à
nous rejoindre !

Le montant de
la cotisation
est de 50% du
tarif « actifs »

+
66%
d'avantage
fiscal

Cachet de la Section

N° d'inscription :

Je soussigné(e) Monsieur Madame Mademoiselle

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Déclare donner mon adhésion au Syndicat National FORCE OUVRIERE des Cadres des Organismes Sociaux à compter du :

1^{er} janvier 1^{er} avril 1^{er} juillet 1^{er} octobre 201_

J'ai pris connaissance que la cotisation est payable d'avance trimestriellement, semestriellement ou annuellement au choix de l'adhérent. Un droit d'admission est perçu lors de l'adhésion.

Ancien organisme employeur :

Dernière fonction occupée :
Dernier Niveau / Coefficient :

Téléphone personnel ou portable :
E-mail personnel :

Fait à

Le,

Signature